

### Le poste en bref

L'avocat·e en droit de l'environnement est un expert juridique spécialisé dans la protection de l'environnement. Il conseille, accompagne et défend les entreprises, collectivités, ONG ou particuliers sur des problématiques liées à la réglementation environnementale : pollution, biodiversité, aménagement du territoire, énergies renouvelables, contentieux écologiques... Il peut intervenir en conseil comme en contentieux.

### La check-list des missions

- ✓ Assister ou représenter ses clients devant les juridictions (administratives, civiles ou pénales).
- ✓ Participer à la structuration juridique de projets durables (installations d'énergie, projets d'aménagement, etc.)
- ✓ Rédiger des actes juridiques (contrats, conclusions, recours, etc.)

### Les conditions de travail

#### • Où l'exercer ?

Ce métier peut s'exercer en cabinet spécialisé ou pluridisciplinaire, en entreprise, notamment dans les secteurs à forts impacts environnementaux comme l'énergie ou l'industrie, ou encore au sein de collectivités territoriales et d'organismes publics. Il peut aussi travailler pour des ONG, des associations environnementales ou des organisations internationales, sur des questions juridiques liées à la protection de l'environnement et au plaidoyer.

#### • Et niveau salaire ?

Un avocat débutant gagne généralement entre 2 500 € et 3 500 € brut par mois. Avec l'expérience, ce salaire peut s'élever jusqu'à 7 000 € brut mensuels, voire davantage dans certains cabinets réputés ou en libéral, où les revenus dépendent du portefeuille client et des affaires traitées.

### Les avantages

- Métier engagé : contribution directe à la protection de l'environnement
- Domaines variés : droit public, droit privé, droit international...
- Possibilité de spécialisation sur des sujets d'avenir (climat, biodiversité, pollution industrielle...)



### Les difficultés

- Complexité et instabilité du cadre juridique
- Dossiers souvent techniques, impliquant des experts scientifiques et demandant du temps
- Clientèles parfois conflictuelles (entreprises vs ONG, collectivités vs riverains...)
- Accès à la profession long et sélectif



### Accéder à ce métier

L'accès à ce métier passe par un cursus en droit, suivi de la réussite au concours du CRFPA. Après 18 mois de formation à l'École d'avocats et l'obtention du CAPA, le·a futur·e avocat·e peut prêter serment et exercer. Une spécialisation ou une expérience dans le domaine environnemental est vivement conseillée pour se démarquer.

### Compétences et qualités attendues

- Capacités d'analyse, de synthèse et d'argumentation juridique.
- Excellente expression orale et écrite.
- Rigueur, curiosité intellectuelle et capacité à effectuer une veille juridique constante.
- Esprit critique, sens de l'éthique et capacité à défendre des causes complexes.
- Intérêt marqué pour les enjeux écologiques, climatiques et sociétaux.
- Capacité à travailler en réseau avec des experts scientifiques, des urbanistes ou des ingénieurs.

# La parole à un·e pro !



## Benjamin Cottet-Emard

Avocat associé au cabinet ADRET AVOCATS, exerçant principalement en droit de l'environnement et de l'urbanisme

### Quelle est ta formation / ton parcours ?

J'ai fait une **licence de sciences politiques à Lyon III** mais sans aimer le droit, ça me paraissait totalement hors sol : être avocat n'était pas une vocation. En troisième année de licence, j'ai découvert le droit public et ça regroupait ce que j'aimais en sciences politiques et ce que je commence à aimer en droit, donc j'ai continué en **M1 en master de droit public général** dans la même fac puis mon M2 à Panthéon Sorbonne de **droit constitutionnelle des libertés fondamentales** dans l'objectif d'être prof. J'ai fait une thèse non financée pendant 2 ans puis je suis rentrée à Lyon où il y avait un **poste d'assistant de justice à la cours administratif d'appel**. C'était intéressant car je n'avait jamais vu ce que c'était que le droit **pratique**, le droit **concret** et ça m'a donné envie de passer le concours d'avocat que j'ai eu.

J'ai travaillé ensuite pendant longtemps dans un cabinet d'avocat en tant que collaborateur puis il y a un an on a lancé un cabinet à deux.

### Comment es-tu arrivé à faire du droit de l'environnement ?

J'ai découvert le droit de l'environnement via le **droit de l'urbanisme** où je faisais souvent des recours contre les permis de construire, les défenses de permis de construire, des audits de permis de construire et du travail auprès des collectivités. C'est aussi dans ma vie personnel que j'ai "basculé", j'ai rencontré des personnes qui avaient des problèmes concrets mais où je n'avais pas de réponses à leurs apporter. Je me suis donc formé entre autre via le barreau. Puis je suis arrivé sur un dossier qui a été pivot : la construction d'un téléphérique sur un glacier. C'est en allant faire du ski de rando que je tombe sur cette histoire via un autocollant puis je me suis proposé pour les aider, je suis devenu un peu le référent en droit. Et lorsque le permis de construire a été livré, il a fallu se décider sur qui fait le recours. C'est un dossier énorme et je me suis proposé bénévolement et un peu naïvement pour le soutenir.

C'est à ce moment-là que je me suis dit : en fait, le droit de l'environnement, c'est super concret, super intéressant. Les gens en ont vraiment besoin, et j'ai toujours été bluffé par leur engagement, leur capacité à se mobiliser pour défendre la nature, même quand ça ne les concerne pas directement. Petit à petit, notre cabinet s'est d'ailleurs tourné vers ce domaine, surtout grâce au bouche-à-oreille.

C'est un milieu hyper riche, où on croise plein de profils différents : des scientifiques (essentiels pour les recours, les études d'impact), des assos, des experts super pointus... C'est passionnant, on apprend tout le temps.

### Le conseil que tu donnerais à un·e étudiante ?

Ce n'est pas grave de faire des détours, de prendre le temps : les vocations peuvent venir plus tard.